



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 29 avril 2021 -

Etaient présents :

M. BAILLON, M. CADILHON, M. CASENAVE, M. HOYAUX, M. LAGORCE, Mme ONG VAN CUNG, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, M. FEYTOUT, Mme RAHOU, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BERNUS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme LUIJTEN, M. WEIDMANN, M. RICHARD.

Etaient représentés :

Mme LAURENT, Mme LEBRAUD, M. BRUNETEAU-PAOLETTI.

Etaient invités :

Mme DUPUY, Mme LAWRENCE, Mme MIRAS, Mme TINCHANT-BENRAHHO, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

Elle signale que la procédure des arbitrages relatifs à la nouvelle offre de formation n'ayant pas pu être menée à son terme en raison de l'inachèvement de la saisie des maquettes, le vote du dossier d'accréditation est reporté à la CFVU du 20 mai 2021.

Le HCERES a confirmé la possibilité de déposer les dossiers en l'absence de vote par les conseils centraux. Les changements éventuels seront pris en compte.

Nombre de membre présents	23
Nombre de membres représentés	3

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2021

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021.**

II/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021/2022 : DEFLE

Mme Mellac signale que le document déposé sur le BV comporte une erreur. Les dates d'ouverture et fermeture de l'université n'ayant pas encore été approuvée par le Comité Technique, elles ne doivent pas apparaître pour ce vote.

Mme Lawrance souligne les spécificités du calendrier universitaire du DEFLE :

- les formations du DEFLE sont organisées en semestre avec deux rentrées : premier semestre : 13 septembre, second semestre : 27 janvier ;
- les cours du soir ont une rentrée décalée au 27 septembre ;
- deux semaines de vacances sont fixées à Pâques afin de permettre aux vacataires enseignants du second degré d'avoir les mêmes vacances que dans le secondaire.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve le calendrier universitaire 2021/2022 du DEFLE.**

III/ DOSSIER HABILATION DU PASSERELLE POUR RÉFUGIÉS

Mme Lawrance présente le dossier d'habilitation du diplôme d'université TREMPLIN à destination des Etudiants Migrants Pour L'Insertion.

Grâce à des financements obtenus du Conseil régional, Bordeaux Métropole et l'AUF¹, le DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) accueille des étudiants en exil depuis janvier 2017. Aujourd'hui, ces étudiants, en s'inscrivant aux DUEF du DEFLE, ne perçoivent pas les aides du CROUS car ces derniers ne sont pas des formations "LMD". Cette situation entraîne une multitude de difficultés (financières, administratives et d'hébergement) qui peuvent avoir un impact sur leurs projets de poursuite d'études et d'intégration au sein de la société française.

La création d'un D.U. TREMPLIN au sein du DEFLE de l'UBM, reconnu par le ministère comme un diplôme, permettrait en plus aux étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire de moins de 28 ans, inscrits dans le dispositif, de bénéficier des aides du CROUS.

Cette création s'inscrit par ailleurs dans l'un des objectifs de l'action 5 -accueil et accompagnement des étudiants migrants - de la Convention de Coordination Territoriale signée par sept établissements de la région Nouvelle Aquitaine (Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de la Rochelle, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Politiques, Bordeaux Sciences Agro et Bordeaux INP).

Le D.U. TREMPLIN vise, par le biais de l'inclusion, à l'acquisition d'un niveau B2 en français, ainsi que les compétences culturelles et interculturelles nécessaires pour permettre aux étudiants une reprise d'études

¹ Agence Universitaire de la Francophonie

dans le supérieur et faciliter leur intégration. Les étudiants inscrits bénéficieront également d'un accompagnement pour les aider à affiner leur projet professionnel et personnel.

Ce DU, financé jusqu'à fin 2022 par le FSE² et l'UBM, permet au DEFLE d'accueillir 40 étudiants migrants remplissant les conditions strictes fixées par ce dernier.³

Une convention de partenariat avec l'université de Bordeaux est en cours de rédaction. Les deux universités interviendront dans les modules proposés dans le cadre de l'accompagnement DECSA. Des acteurs associatifs et publics agissant en faveur des étudiants en exil seront associés au projet (les rencontres sont en cours).

Cette formation dure deux ans toutefois en fonction du niveau de langue de départ, l'étudiant pourra entrer directement en deuxième année avec un accompagnement « nouveaux entrants » mutualisé avec celui qui est proposé en DU 1^{ère} année.

Ce DU permet aux étudiants de bénéficier d'un parcours individualisé et progressif : chaque étudiant intègre le groupe de langue française correspondant à son niveau.

Chaque niveau propose des activités de réception, de production de médiation et d'interaction, tant à l'oral qu'à l'écrit. Les étudiants inscrits dans le DU suivront les enseignements FLE dispensés dans les DUEF actuels au DEFLE (192HTD/semestre)

A cela s'ajoute un accompagnement de 40 à 60 HTD selon le niveau de l'étudiant intitulé « **Découvrir l'environnement culturel, sociétal et universitaire** ». Il s'agit de permettre aux étudiants inscrits dans ce DU d'acquérir les codes du système universitaire français, d'affiner leurs projets professionnels pour faciliter leur intégration dans une formation LMD. Ils pourront également suivre des activités sportives et/ou culturelles et passer la certification PIX.

Mme Mellac demande comment les aides existantes permettent un accompagnement de ces étudiants.

Mme Lawrance répond que les moins de 28 ans pourront bénéficier des aides du CROUS et les moins de 30 ans pourront bénéficier d'aides de la part de Bordeaux Métropole. Une négociation est actuellement en cours avec Pôle Emploi pour permettre un cumul de ces aides avec le RSA.

Un contact a été pris auprès d'une entreprise spécialisée dans le développement durable et l'économie circulaire qui propose à des associations la mise à disposition de matériel informatique (ordinateur, téléphone, clé 4G, ...) pour équiper ces étudiants.

Des référents pédagogiques ont également été désignés pour les accompagner.

Pendant le confinement ont été organisés chaque jour pour chaque niveau de langue, les « confinés du Zoom » avec deux animateurs pour partager un moment entre étudiants et encadrants.

Enfin, un suivi social est fait par l'assistante sociale de l'université, Mme Lesnaud.

Lala problématique principale est celle du logement social. Elle signale que seules 30 chambres sont réservées dans le contingent des logements CROUS pour les étudiants du DEFLE alors qu'il accueille 480 étudiants en cours du jour et 250 en cours du soir.

² Fonds Social Européen

³Grâce à un financement obtenu de Bordeaux Métropole, les étudiants du DEFLE déjà inscrits dans le projet précédent et ne remplissant pas les conditions d'âge pourront bénéficier le DU TREMLIN et finaliser leurs projets.

M. Dagneau se félicite de l'ouverture d'une possibilité d'accompagnement social par le CROUS. Il signale la forte demande d'accompagnement des étudiants du DEFLE dans le cadre de l'aide d'urgence FSDIE cette année. L'aide ponctuelle apportée par l'université ne suffit pas à résoudre les problèmes profonds rencontrés par ces étudiants.

Il regrette que ne soit pas fait mention des étudiants du DEFLE dans la convention sur la répartition des logements CROUS actuellement en cours de rédaction et souligne l'absence de souplesse du CROUS face aux situations d'extrême urgence rencontrées notamment cette année par certains de ces étudiants.

Il signale un retour très positif des étudiants qui ont bénéficié du dispositif d'échange Zoom mené par le DEFLE.

Mme Bernus souhaite savoir si un accompagnement des étudiants est prévu dans le cadre de la politique d'expulsion menée par la Préfecture de la Gironde.

Mme Mellac signale que l'université au travers de la Direction des Relations internationales soutient les étudiants dans leurs démarches auprès de la Préfecture.

M. Dagneau ajoute que de nombreuses Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) engagées à l'encontre de nos étudiants sont régulièrement annulées. Des partenariats avec des associations de défense existent et accompagnent les étudiants dans le cadre de recours administratifs.

Mme Lawrance signale les difficultés rencontrées par les étudiants en instance de devenir réfugiés. Elle signale l'action de défense menée par un avocat, professeur à l'Université de Bordeaux. Il est prévu une rencontre avec l'association des jeunes étudiants en droit pour organiser un meilleur accompagnement de ces situations.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ La CFVU approuve le dossier d'habilitation du diplôme d'université TREMPLIN.

IV/ DOSSIER D'ACCRÉDITATION 2021/2025 DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE COMME CENTRE CLES

Mme Tinchant-Benrahho rappelle que suite à la loi E.S.R. de juillet 2013, tout établissement doit obtenir une accréditation pour délivrer le CLES. Le renouvellement de l'accréditation porte sur les mêmes langues et mêmes niveaux que la précédente :

CLÉS B1	Allemand Anglais Arabe Espagnol Grec moderne Italien Polonais Portugais Russe
CLÉS B2	Allemand Anglais Arabe Espagnol Grec moderne Italien Portugais Russe
CLÉS C1	Allemand Anglais Espagnol Italien Russe

L'ouverture des certifications se fait en fonction du nombre d'inscrits.

Elle signale l'enjeu de la politique des langues et de l'importance des CLES notamment en raison du choix porté par le ministère d'octroyer le marché des certifications en langue à l'organisme privé PeopleCert.

Mme Mellac souligne la levée de bouclier massive des universités face à cette décision. A ce jour, aucune décision officielle n'a été prise par le ministère même si un retour en arrière semble se dessiner. Elle rappelle que l'Université Bordeaux Montaigne est fortement attachée à la certification CLES plus qualitative, moins coûteuse et que les enseignants savent mettre en place.

Mme Tinchant-Benrahho signale que beaucoup de tests et certifications à contrario du CLES n'évaluent pas l'expression orale.

Mme Mellac ajoute que ce dispositif de certification est complété par des CLUB pour les langues non proposées en CLES. Le niveau de cette certification s'aligne sur celui du CLES.

Mme Bernus demande si l'on peut espérer que le CLES remplace la certification privée envisagée par le ministère.

Mme Tinchant-Benrahho signale les recours et motions déposées contre cette certification interroge la mise en œuvre de cette certification. Pour le moment aucune information officielle émanant du ministère

ne permet d'assurer que le CLES pourra être proposé à la place de la certification en langue proposée par PeopleCert.

A priori la certification proposée n'est pas prête et manque notamment de surveillants et correcteurs pour sa mise en place.

Elle rappelle que la certification CLES permet une reconnaissance européenne du niveau de langue des étudiants.

M. Valat dit que dans le projet de certification, le ministère envisage que le coût de l'organisation soit renvoyé aux universités. Il s'interroge donc sur l'organisation des certifications par le CLBM et de son articulation avec les examens terminaux de notre université.

Mme Tinchant-Benraho évoque les réflexions menées au sein de différentes universités. L'université de Brest a calculé que pour certifier 5 000 étudiants, il faudra organiser 30 sessions par an. Il est évident que nous ne sommes pas en capacité matérielle de mettre en place autant de sessions. De plus, les évaluateurs faisant passer cette certification doivent être accrédités avec une démarche qualité. Un système plus souple doit donc être envisagé pour permettre sa mise en place et un travail doit être mené afin de conserver plusieurs certifications et tests en fonction des besoins et des attentes des étudiants.

Mme Mellac dit que le texte ne précise pas le type de certificat ou de test que doivent passer les étudiants, il est donc important de réfléchir en ce sens.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ La CFVU approuve le dossier d'accréditation de l'Université Bordeaux Montaigne comme centre CLES.

V/ POINT D'INFORMATION PARCOURSUP

Mme Dupuy fait un point sur la campagne Pacoursup 2021

Calendrier :

Paramétrage	Paramétrage des formations	Du 16 novembre au 15 décembre
	Saisie des capacités d'accueil et des frais de scolarité	Au plus tard le 15 janvier
Formulation des vœux	Inscription et formulation des vœux par les candidats	Du 20 janvier au 11 mars
	Date limite pour les candidats pour finaliser leur dossier	8 avril
Examen des vœux	Définition et saisie des taux minimum de boursiers et des taux maximum de hors secteur	Du 12 au 30 avril
	Retour des informations de l'examen des vœux et limite du retour des classements par les CEV* Saisie du nombre de candidats à appeler	Du 26 avril au 17 mai
	Période de vérification des classements et données d'appel	Du 18 au 26 mai
Phase principale	Affichage des réponses des formations	A partir du 27 mai
	Point d'étape (confirmation des vœux en attente à maintenir)	Du 29 juin au 1er juillet
	Fin de la phase principale	16 juillet
Phase complémentaire		A partir du 14 juin
Inscriptions administratives		A partir du 16 juillet

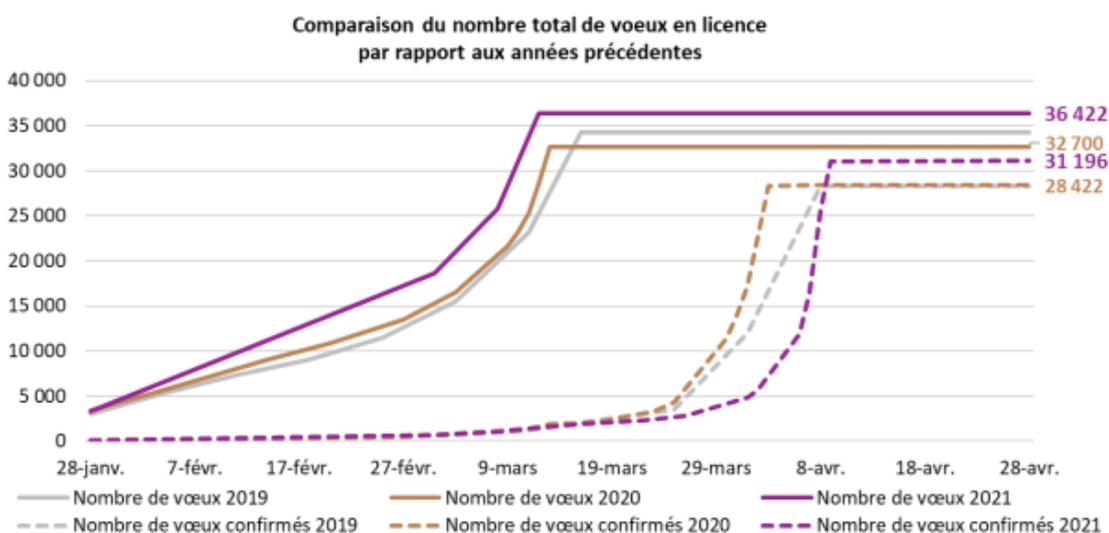
* Commission d'Examen des Vœux

Les candidatures en licence :

36 422 vœux ont été formulés, ce qui représente 111% des vœux de l'an dernier (+ 3 722) et 653% de nos capacités d'accueil

31 196 vœux ont été confirmés, ce qui représente 110% de l'ensemble des vœux confirmés l'an dernier (+2 774).

La hausse des vœux confirmés est extrêmement forte dans les cinq formations en enseignement à distance, notamment en L1 LLCER Anglais EAD. Cette augmentation peut très probablement s'expliquer par la crise sanitaire en cours et ses conséquences sur les modalités d'enseignement proposées.



Les candidatures par parcours :

Formations dont le taux de remplissage est supérieur ou égal à 90 % :

Liste des formations dont le taux de remplissage est supérieur ou égal à 90 %											
Les formations sont classées en fonction du taux de pression (du plus fort au plus faible)											
Parcours Type	Capacité d'accueil				Candidatures Phase Principale (PP)		Taux de pression Phase Principale (PP)		Indicateurs Parcoursup 2020		
	Capacité d'accueil 2021-22	Capacité d'accueil 2020-21		Capacité d'accueil 2019-20	2021	2020	2021	2020	Taux de remplissage en 2020	Candidatures encore en liste d'attente à la fin de la PP 2020	Part des Admissions 2020 obtenues via la PC
	Votée en CA	Finale	Votée en CA	Votée en CA							
L1 LEA Anglais-Coréen	40	40	40	40	1117	795	27,9	19,9	95%	134	
L1 Anglais-information communication	38	38	38	38	874	589	23,0	15,5	100%	19	
L1 Sciences de l'information et de la com.	118	118	118	118	1724	1549	14,6	13,1	97%	213	
L1 Musiques actuelles jazz et chanson	21				227		10,8				
L1 LEA Anglais-Japonais	130	147	130	130	1371	899	10,5	6,9	90%	57	
L1 Espagnol-information communication	25	25	25	25	255	203	10,2	8,1	92%	34	
L1 LLCER Japonais	120	80	80	120	746	555	6,2	6,9	110%	30	
L1 Culture humaniste et scientifique	40	40	40	40	243	282	6,1	7,1	93%	36	
L1 LEA Anglais-Portugais	80	60	60	55	205	219	2,6	3,7	95%		3%

PP = Phase Principale

PC = Procédure complémentaire

Taux de pression PP = Candidatures PP / Capacité d'accueil

Taux de remplissage = Inscrits issus de Parcoursup / Capacité d'accueil

Le taux de pression de ces formations s'est accentué par rapport à l'année dernière. L'une des caractéristiques de ces formations est la présence en fin de procédure principale de candidatures sur liste d'attente.

La L1 LEA Anglais-Portugais a été ajoutée à ce classement. L'an dernière, cette formation a eu un très bon taux de remplissage. La capacité d'accueil a donc été augmenté de 20 places pour répondre à cette demande.

Formations dont le taux de remplissage est compris entre 80 et 89 % :

Liste des formations dont le taux de remplissage est compris entre 80 et 89 %											
Les formations sont classées en fonction du taux de pression (du plus fort au plus faible)											
Parcours Type	Capacité d'accueil				Candidatures Phase Principale (PP)		Taux de pression Phase Principale (PP)		Indicateurs Parcoursup 2020		
	Capacité d'accueil 2021-22	Capacité d'accueil 2020-21		Capacité d'accueil 2019-20	2021	2020	2021	2020	Taux de remplissage en 2020	Candidatures encore en liste d'attente à la fin de la PP 2020	Part des Admissions 2020 obtenues via la PC
	Votée en CA	Finale	Votée en CA	Votée en CA							
L1 Cinéma et audiovisuel	80	80	80	80	2061	1967	25,8	24,6	88%	269	
L1 Design	38	38	38	36	951	783	25,0	20,6	87%	130	
L1 Sciences archéologiques	80	110	80	80	799	726	10,0	9,1	83%		16%
L1 Arts plastiques	145	145	145	145	1249	1098	8,6	7,6	89%	141	
L1 Philosophie Parcours Santé	40	35	35		343	257	8,6	7,3	89%		44%
L1 Théâtre	80	80	80	80	664	719	8,3	9,0	86%	76	
L1 Danse	30	30	30	30	213	174	7,1	5,8	83%		
L1 Philosophie	135	135	135	135	803	887	5,9	6,6	81%		14%
L1 LEA Anglais-Italien	85	85	85	85	470	468	5,5	5,5	89%		
L1 LEA Anglais-Espagnol	440	468	440	440	2248	2162	5,1	4,9	87%		6%
L1 Histoire de l'art	320	320	320	320	1569	1394	4,9	4,4	82%		32%
L1 LLCER Anglais	500	500	500	500	2359	2572	4,7	5,1	87%		8%
L1 LEA Anglais-Chinois	145	145	145	120	631	637	4,4	4,4	88%		12%
L1 Musicologie et pratique artistique sup.	70	70	70	60	296	368	4,2	5,3	89%		
L1 LEA Anglais-Russe	85	85	85	85	358	280	4,2	3,3	84%		22%
L1 Lettres classiques EAD	25	25	25	15	103	53	4,1	2,1	88%		44%
L1 Histoire	650	650	650	650	2431	2507	3,7	3,9	81%		28%
L1 Géographie et aménagement	220	220	220	220	734	966	3,3	4,4	81%		16%
L1 Sciences du langage	190	190	190	200	535	583	2,8	3,1	87%		41%
L1 Allemand-information communication	15	15	15	15	40	74	2,7	4,9	80%		
L1 LLCER Chinois	60	60	60	60	153	129	2,6	2,2	85%		65%
L1 Lettres	280	280	280	280	712	911	2,5	3,3	80%		55%
L1 Lettres EAD	70	70	70	50	153	81	2,2	1,2	80%		78%

Les formations en Cinéma et audiovisuel et Design ont une fois encore un taux de pression très élevé, respectivement de 88 et 87 %. Pour ces formations, le taux de pression est relativement stable par rapport à l'année précédente hormis pour les formations à distance.

Formations dont le taux de remplissage est inférieur à 80% :

Liste des formations dont le taux de remplissage est inférieur à 80 %											
Les formations sont classées en fonction du taux de pression (du plus fort au plus faible)											
Parcours Type	Capacité d'accueil				Candidatures Phase Principale (PP)		Taux de pression Phase Principale (PP)		Indicateurs Parcoursup 2020		
	Capacité d'accueil 2021-22	Capacité d'accueil 2020-21		Capacité d'accueil 2019-20	2021	2020	2021	2020	Taux de remplissage en 2020	Candidatures encore en liste d'attente à la fin de la PP 2020	Part des Admissions 2020 obtenues via la PC
	Votée en CA	Finale	Votée en CA	Votée en CA							
L1 LLCER Anglais EAD	60	60	60	60	716	175	11,9	2,9	78%		34%
L1 Histoire EAD	80	80	80	50	465	196	5,8	2,5	75%		70%
L1 LEA Anglais-Espagnol Agen	80	80	80	40	407	398	5,1	5,0	71%		29%
L1 Lettres classiques	40	40	40	40	194	225	4,9	5,6	63%		53%
L1 LEA Anglais-Arabe	85	85	85	85	403	311	4,7	3,7	76%		
L1 LLCER Anglais Agen	80	80	80	80	373	343	4,7	4,3	65%		34%
L1 Anglais-philosophie	40	40	40	40	156	163	3,9	4,1	55%		33%
L1 LEA Anglais-Allemand	75	75	75	75	269	297	3,6	4,0	77%		43%
L1 Lettres babel: langues et cultures du monde	75	75	75	75	256	256	3,4	3,4	79%		46%
L1 LLCER Espagnol EAD	40	40	40	40	136	78	3,4	2,0	75%		71%
L1 LLCER Espagnol	250	250	250	250	759	718	3,0	2,9	77%		39%
L1 LLCER Russe trilingue	50	50	50	50	121	101	2,4	2,0	60%		58%
L1 Histoire Hambord	10	10	10	10	24	15	2,4	1,5	10%		
L1 LLCER Anglais-Allemand	40	40	40	40	80	53	2,0	1,3	48%		80%
L1 Italien babel : langues et cultures du monde	40	40	40	40	63	71	1,6	1,8	58%		78%
L1 LLCER Arabe	100	100	100	100	108	102	1,1	1,0	48%		72%
L1 LLCER Allemand	35	35	35	35	29	33	0,8	0,9	37%		53%

Pour ces formations il n'est pas procédé à un classement des candidatures, le taux de pression permettant d'appeler tous les candidats dès le début de la procédure principale.

La licence Histoire HamBord a un taux de remplissage faible (10%) via Parcoursup mais les places sont complétées par d'autres biais de recrutement.

Les candidatures en BUT :

12 504 vœux contre 8 193 l'an dernier, soit 153% des vœux de l'an dernier.

7 037 vœux ont été confirmés, ce qui représente 135 % de l'ensemble des vœux confirmés en procédure normale l'an dernier (+1 819 candidatures).

M. Valat rappelle que contrairement aux formations dont la capacité d'accueil est supérieure au nombre de vœux, les formations qui ont un nombre de vœux formulés supérieurs à la capacité d'accueil doivent constituer et réunir une CEV⁴.

Ainsi, un grand nombre de nos formations ne procèdent pas à l'examen des candidatures et appellent tous les candidats.

Les formations subissant le plus de pression procèdent à l'examen des candidatures et utilisent un algorithme définissant un certain nombre de critères pour classer les candidatures. Ce classement est également soumis au taux de boursier minimum et au taux de candidats hors secteurs définis lors du paramétrage Parcoursup.

Il rappelle que suite aux divers recours déposés par l'UNEF, le ministère a enjoint les universités à préciser leurs critères de recrutement. A l'issue de la campagne d'admission Parcoursup, un rapport public détaillant les critères de recrutement des formations doit désormais être publié sur le site de l'université.

Mme Mellac évoque une inconnue pour les formations proches de leur capacité d'accueil appelant tous les candidats face à la modification des vœux formulés par les candidats cette année.

⁴ Commission d'Examen des Vœux

Elle signale que les lycéens formulent de plus en plus de vœux. La nouveauté est l'augmentation du nombre de vœux dans les formations proposées à distance. Il y a très certainement une confusion dans l'analyse des lycéens entre les formations à distance et l'hybridation mise en place cette année face à la crise sanitaire.

L'autre changement important concerne les BUT avec une hausse des vœux probablement liée à la publicité faite par le ministère de cette formation auprès des baccalauréats technologiques. Chaque IUT devant désormais accueillir 50% des lycéens issus de ces filières.

Mme Sion-Jenkis évoque également une pression moindre sur le présentiel en Lettres que sur la formation à distance.

Elle signale que le nombre de candidature du double diplôme HamBord a été fortement impacté par la situation liée à la COVID-19, les étudiants débutant leur formation à l'Université de Hambourg.

La cible fixée par la convention de partenariat est de 5 inscrits sur chaque site universitaire partenaire.

Mme Dupuy précise que cette formation compte bien 10 inscrits pour l'année universitaire 2020/2021.

Mme Mellac signale un changement dans la stratégie des vœux des candidats. Auparavant un certain nombre de candidats formulaient un vœu pour une formation en présentiel et à distance. Cette année, nous constatons que les candidats ayant formulé un vœu en formation à distance n'ont pas doublé leur choix par la même formation en présentiel. Il y a donc un questionnement à avoir sur le devenir de ces vœux. S'agit-il d'une inscription de secours ou l'expression d'une compréhension erronée de l'enseignement hybride mené cette année ?

Mme Dupuy dit que cette différence est particulièrement marquée en Licence LLCER Anglais FAD. A contrario en Histoire, un quart des candidats ont formulé un vœu dans les deux formations.

M. Richard dit avoir remarqué que les vœux des lycéens se sont modifiés notamment en raison du choix d'association de spécialités prises dans le cadre du nouveau baccalauréat. Il demande si les critères de prise en compte des commissions d'examen des vœux ont été modifiés pour faire face à cette diversité de profils.

Il souhaite comprendre comment s'explique le taux de remplissage moindre de certaines formations qui ont au départ un taux de pression très élevé.

Mme Dupuy répond que cette situation est particulièrement marquée en licences d'art. Nous appelons un nombre de candidats suffisants pour atteindre la capacité d'accueil fixée mais les candidats appelés ne procèdent pas tous à leur inscription dans la formation.

Mme Miras signale qu'il est encore trop tôt pour répondre à la question de M. Richard puisque les commissions d'examen des vœux sont actuellement en train de fixer leurs critères. Elle souligne toutefois que les enseignants n'ont pas remarqué de diversification des profils de candidats.

Mme Mellac ajoute qu'il y aura probablement moins d'impact sur la critérisation par les commissions d'examen des vœux dans les universités de SHS qu'en sciences.

Mme Rahou dit que le nombre de vœux en formation proposant de la FAD peut également s'expliquer par l'engouement pour les doubles cursus qui tend à s'accroître au fil des ans.

Mme Mellac comprend tout à fait que les étudiants souhaitent avoir un profil pluridisciplinaire mais rappelle que les doubles inscriptions ne sont pas plébiscitées par le ministère, l'objectif étant d'offrir des

places à tous les bacheliers. Il faudrait donc penser nos formations en offrant une pluridisciplinarité sans impliquer une double inscription.

Mme Dupuy dit que Parcoursup ne permet pas de double inscription.

Mme Rahou évoque le cas de certains étudiants formulant des vœux en phase complémentaire pour la seconde formation. Les autres étudiants formulent une demande de dérogation.

VI/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat rappelle que les conventions initiales ont été passées en 2017 et ont pour objet de permettre une interdisciplinarité des étudiants inscrits en Paysage à l'ENSAPBx et en master Urbanisme à l'UBM.

L'Institut d'aménagement finance 50 heures d'enseignement en M1 et 25 heures en M2. L'ENSAPBx intègre dans la deuxième année des étudiants issus de l'UBM dans le cadre d'un atelier de projet de paysage.

Les deux avenants à la convention de partenariat relative au master mention Urbanisme et Aménagement parcours « Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale et Projets de Territoire » (UPEPT) et au master mention Urbanisme et Aménagement parcours « Urbanisme : Stratégie, Projets et Maîtrise d'Ouvrage » (USPMO) entre l'UBM et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx) portent modification du paragraphe 6.2.2 de l'article 6 et de l'article 8.

Article 6 - Modalités financières

6.2.2 Modalité de reversement des droits d'inscription

L'UBM communique à l'ENSAPBx un bilan des inscriptions administratives au 15 décembre et lui reverse sur facture 26% des droits d'inscription hors apprentis, boursiers et formation continue en janvier de l'année N+1

Article 8 - Durée de la convention – modification, dénonciation et litiges

La présente convention est conclue pour la durée de l'accréditation du master jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022. Elle pourra faire l'objet d'avenants si nécessaire.

Mme Mellac propose de passer au vote de l'avenant 1 à la convention de formation entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx) relative au master mention Urbanisme et Aménagement parcours « Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale et Projets de Territoire » (UPEPT).

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ La CFVU approuve l'avenant 1 à la convention de formation entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx) relative au master mention Urbanisme et Aménagement parcours « Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale et Projets de Territoire » (UPEPT).

Mme Mellac propose de passer au vote de l'avenant 1 à la convention de formation entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx) relative au master mention Urbanisme et Aménagement parcours « Urbanisme : Stratégie, Projets et Maîtrise d'Ouvrage » (USPMO).

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

☞ **La CFVU approuve l'avenant 1 à la convention de formation entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx) relative au master mention Urbanisme et Aménagement parcours « Urbanisme : Stratégie, Projets et Maîtrise d'Ouvrage » (USPMO).**

VII/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES, CAMPAGNE 2021

Mme Miras présente le calendrier des inscriptions administrative pour la campagne 2021 :

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2021/2022*

CFVU du 29/05/2021

Informations :	Pour les bacheliers : Résultats du bac 1 ^{er} groupe : 06/07	Pour les réinscriptions : Résultats 1 ^{ère} session : 28/05 Résultats 2 ^{ème} session : 13/07	Rentrée : Le 06/09 Début des cours : 13/09
----------------	---	--	---

ETAPES	DATES
1	Inscription en ligne (IAWEB) et paiement du 08 au 23/07 et du 23/08 au 10/09 <i>Bacheliers 2021 et Masters 1: Inscription conseillée du 08 au 23/07</i>
2	Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB): du 08 au 23/07 et du 23/08 au 17/09 ⁽¹⁾ <small>⁽¹⁾ Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse avant le 20/09 seront considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.</small>
3	Inscriptions pédagogiques en UFR voir calendrier et procédure selon la formation

Toute inscription non payée et/ou incomplète (pièces justificatives non transmises) sera annulée le 08/10.

Toute demande d'inscription effectuée hors délai ou hors procédure revêt un caractère dérogatoire et doit être instruite par la Direction de la Scolarité (Date limite de dépôt de la demande : 08/10)

* En application des dispositions de l'article D. 612-6 du code de l'éducation, les périodes et modalités des opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement.

Elle signale que l'université recrute 18 vacataires chargés de contrôler les pièces justificatives déposées par les étudiants lors de leur inscription. Une incitation est faite pour les néo bacheliers et les masters 1 à procéder à leur inscription en juillet afin de permettre d'organiser au mieux la rentrée et faciliter la gestion des capacités d'accueil en M1.

M. Valat rappelle que l'inscription pédagogique ne peut avoir lieu tant que l'inscription administrative n'est pas effectuée. Il est important que les étudiants s'inscrivent le plus tôt possible afin de permettre aux composantes d'organiser les emplois du temps et former les groupes de TD.

La dématérialisation a accentué ce mouvement d'inscription précoce même si parfois certaines inscriptions prennent plus de temps notamment en raison de la transmission tardive des pièces justificatives par les étudiants.

Mme Mellac dit que la semaine de pré-rentree permet une accélération des inscriptions administratives et pédagogiques. Les étudiants ayant besoin de disposer de leurs accès numériques pour commencer dans les cours dans de bonnes conditions d'enseignement.

M. Richard demande s'il est prévu que l'administration récupère les résultats du baccalauréat via Cyclades.

Mme Miras répond que le relevé de notes du baccalauréat est une pièce justificative obligatoire à fournir lors de l'inscription par l'étudiant.

M. Richard signale qu'il y aura 21 centres de délibération cette année dans l'académie et craint que la récupération des relevés de notes par les élèves ne soit plus compliquée que d'habitude. Il regrette l'absence de bascule des résultats du baccalauréat entre Cyclades et Parcoursup.

Mme Mellac répond que des changements pourront être envisagés l'année prochaine si une nouvelle base de gestion des résultats existe.

Mme Miras répond que l'absence de cette pièce n'empêche pas les étudiants de s'inscrire, ils devront toutefois la fournir pour finaliser leur inscription.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU donne un avis favorable au calendrier des inscriptions administratives, campagne 2021.***

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Mellac remercie les membres de la CFVU de leur présence et signale que la prochaine CFVU se réunira le 20 mai.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 10H45.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE